

# Procès-verbal du troisième Conseil d'École du mardi 19 juin 2018

Ecoles du RPI Saint Germain la Chambotte / Cessens

Ecole élémentaire de Saint Germain la Chambotte – 62 place de l'Isérable – St Germain la  
Chambotte – 73410 ENTRELACS

[Ce.0730257h@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0730257h@ac-grenoble.fr)      04 79 35 27 71      [chambotte.toutemonecole.fr](http://chambotte.toutemonecole.fr)

Ecole primaire de Cessens – 106 chemin de l'école – Cessens – 73410 ENTRELACS

[Ce.0730254e@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0730254e@ac-grenoble.fr)      04 79 63 12 34      [ecolecessens.toutemonecole.fr](http://ecolecessens.toutemonecole.fr)

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 19 juin 2018, à l'école de Saint Germain la Chambotte, à 18h30.

## Présents :

- Madame BAILLON Elodie et Monsieur FRANZON Kévin, Directeurs des écoles du RPI
- Mesdames DUTRIEVOZ Florence et GEOFFROY Chloé, enseignantes
- Monsieur BRAISSAND Jean-François, Maire délégué de Saint Germain la Chambotte
- Madame FORRAT Myriam (Cessens), Adjointe (déléguée au service scolaire).
- Monsieur MESSINA Jean, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale.
- Mesdames GANTELET Line, JANIN Marion, PIVOT TAFFUT Catherine et PETELLAT Josiane, Monsieur LE ROY Lionel, parents d'élèves élus.

## Excusés :

- Monsieur RONCHAIL Laurent, Inspecteur de l'Éducation Nationale.
- Monsieur GRANGE Yves (Cessens), Maire délégué d'Entrelacs et GALBAN Frédérique Adjointe au Maire (St Germain)
- Mesdames Stéphanie LACOSTE et Marine LOSSERAND enseignante
- Madame WEISS Peggy, Messieurs JANIN Frédéric et MOTTA Quentin, parents d'élèves élus.

## ORDRE DU JOUR

- I- Approbation du procès-verbal du deuxième conseil d'école
- II- Bilan des activités réalisées
- III – La rentrée 2018
- IV – Présentation du projet d'école 2017-2020
- V- Investissements, travaux réalisés et demandes
- VI – Remerciements et demandes

## I. Approbation du procès-verbal du deuxième conseil d'école :

Le procès-verbal du précédent conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

## **II. Bilan des activités réalisées :**

Le carnaval des écoles a réuni tous les élèves le jeudi 22 mars à St Germain, avec l'organisation d'un goûter et d'un défilé.

Les CM1/CM2 ont rencontré l'auteur Fabian Grégoire le 29 mars à l'école de Saint Germain.

En mars et avril, Pauline DELHAUTAL, étudiante en licence SVT à l'Université Savoie Mont Blanc, a réalisé 4 séances de sciences sur le thème des changements d'états de l'eau, pour un groupe de MS-GS, les jeudis après-midi. Cette intervention s'est faite dans le cadre de l'ASTEP (accompagnement en science et technologie à l'école primaire).

Le cross du RPI St Germain la Chambotte / Cessens a eu lieu le mercredi 4 avril, le matin.

Les élèves de GS/CP/CE1 ont réalisé un cycle natation de 9 séances à la piscine d'Aix-les-Bains, les lundis et jeudis matins du 30 avril au 4 juin. Le cycle natation a été financé par la mairie d'Entrelacs.

Le cycle voile pour les CE2/CM1/CM2 s'est déroulé les 28,29 et 31 mai avec des sorties à la journée ou demi-journée. Les tests nautiques ont eu lieu en janvier. Le cycle voile a été financé par l'APE. Une participation financière des parents a été demandée.

Le médecin de la PMI est venu à l'école afin d'effectuer la visite médicale des PS/MS, le mardi 5 juin. Elle a effectué une visite complète pour 3 élèves et un dépistage visuel pour les autres.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 22 juin. Des démonstrations de danses, chants et pratiques sportives seront proposées aux parents.

Une « journée préhistoire » sera organisée en fin d'année avec des intervenants du musée de la préhistoire de Sciez. Cette journée réunira les 5 classes du RPI. La journée est financée par l'APE avec une participation financière des parents demandée.

Les enseignants tiennent à remercier l'APE qui a permis la réalisation de tous ces projets. Tous les déplacements en bus (sauf le cycle piscine) ont été financés également par l'APE. Merci également aux parents accompagnateurs sans qui les sorties ne pourraient avoir lieu.

## **III. La rentrée 2018**

Voici les effectifs attendus en septembre :

10 PS

11 MS

16 GS

16 CP (7 sur Cessens – 9 sur St germain)

15 CE1

10 CE2

14 CM1

14 CM2

TOTAL : 106 élèves

Une réunion d'information concernant le partage des CP sur les deux écoles a été faite aux parents concernés.

Les répartitions par classe seront annoncées la veille de la rentrée. Les enseignants attendent les effectifs définitifs pour valider les décisions.

Les listes des fournitures scolaires demandées aux parents seront affichées à l'école et distribuées aux familles à la veille des vacances. Pour les CP-CE1, trousse complète avec règle, un grand classeur, un petit cahier, des feutres, des crayons de couleurs, une ardoise. Pour les grands (CE2-CM1-CM2), en plus du matériel précédemment cité, une équerre, un compas et agenda.

Pour la rentrée prochaine, nous demandons aux parents de bien respecter les horaires d'accueils des écoles (8h20 à 8h30 et 13h05 à 13h15 pour l'école de St Germain la Chambotte / 8h35 à 8h45 et 13h20 à 13h30 pour l'école de Cessens). Il est arrivé régulièrement que des élèves arrivent en retard et cela perturbe la classe.

Un système de « coupon de retard » a été testé à l'école de Saint Germain la Chambotte et sera renouvelé.

A la rentrée prochaine, les deux écoles du RPI bénéficieront de la présence d'un intervenant sportif. Cette proposition faite par Entrelacs a été acceptée et est très appréciée par les directeurs. Son intervention au sein des écoles est en cours d'élaboration.

#### **IV. Présentation du projet d'école 2017-2020**

Depuis la rentrée scolaire 2017, l'équipe enseignante du RPI s'est impliquée dans la rédaction d'un nouveau projet d'école, pour les années scolaires de 2017 à 2020. Ce document est obligatoire et est élaboré dans le but d'atteindre les grands objectifs de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013.

Ce projet d'école est présenté aux membres du conseil (il est possible d'en obtenir une photocopie sur demande auprès des directeurs).

#### **V. Investissements, travaux réalisés et demandes**

Nous avons reçu notre enveloppe budgétaire concernant les budgets fonctionnement, de la part d'Entrelacs. Il est calculé selon le nombre d'élèves.

L'école de Saint Germain la Chambotte a obtenu 3677€ et 608€ pour le budget Noël.

L'école de Cessens a obtenu 2772€ et 459€ pour le budget Noël.

Les écoles du RPI sont toujours en attente de la validation ou non des projets demandés à Entrelacs dans le cadre du budget investissements 2018.

L'école de Saint Germain la Chambotte a demandé trois meubles à tiroirs, du matériel collectif (plastifieuse, sèche-dessins...), des enceintes, des tapis de sport, achat de câbles pour fixer le vidéoprojecteur au plafond et supprimer le wifi à l'école.

L'école de Cessens a notamment demandé un nouvel ordinateur pour la direction, un vidéoprojecteur à fixer au plafond pour en avoir un par classe, une malle pour stocker du matériel pour les récréations (type malle à inventer avec du matériel de récupération pour faire exprimer la créativité des élèves), du mobilier de classe (tables-chaises).

Monsieur BRAISSAND intervient sur le fait que les demandes faites par mail sont souvent traitées dans les temps par la mairie. Les enseignants tiennent juste à signaler que ces dernières demandes n'ont pas encore eues de réponse.

Les drapeaux ont été posés sur la façade de l'école de Cessens.

Un nouveau porte-savon a été installé dans les toilettes de la classe PS-MS ainsi qu'un dévidoir à papiers. Le porte-savon se déboîte régulièrement et n'est pas utilisé comme il devrait l'être. Le dévidoir à papiers est difficile à utiliser seul pour les élèves, le mécanisme étant dur pour des enfants de 3-4 ans.

Un extincteur placé trop haut dans un couloir a été descendu.

A St Germain des dévidoirs à papiers ont été installés dans les toilettes.

L'ouverture de la porte automatique à l'école de St Germain pose toujours problème : elle fonctionne de manière aléatoire.

Une demande a été faite à la Mairie de Cessens afin d'établir une fresque murale sur les murs d'enceinte de l'école. Cette demande a été refusée par la Mairie de par la location de la salle des fêtes et les possibles tentations de dégradations de ces réalisations.

Les enseignants de l'école de Cessens souhaiteraient connaître le calendrier pour la réfection de la cantine, des toilettes ainsi que l'aménagement des deux sas et l'extension du préau.

La mairie explique que la cantine sera remise aux normes cet été. Les autres travaux seront prévus plutôt pour 2019 (car ils feront l'objet d'une intervention d'un architecte).

Les enseignants demandent s'il est possible d'enlever les toiles d'araignées situées dans l'entrée de l'école, au plafond.

M. FRANZON demande si la clé pour désactiver l'alarme incendie a été trouvée. Madame Forrat va se renseigner.

Les directeurs demandent si les écoles du RPI seront concernées par la vidéoprotection, comme annoncée par Entrelacs.

## VI. Remerciements et demandes

Les enseignants remercient l'APE pour le financement des diverses sorties prévues, les parents accompagnateurs pour les sorties, M. GALBAN pour son aide dans la participation au cross, le comité des fêtes de St Germain pour l'achat des médailles et du goûter pour le cross, Monsieur LAMBERT pour ses multiples interventions au sein des écoles, Madame VANNOBEL qui nous a permis, par l'intermédiaire de la Société Cereal Partners France Rumilly, d'obtenir 5 PC portables et 4 PC fixes pour les écoles du RPI et les mairies pour les investissements et petits travaux.

Nous remercions enfin les membres du conseil d'école pour leur dévouement pour cette instance.

La séance est levée à 19h10.

Les Présidents du Conseil d'école  
Mme BAILLON et M. FRANZON

Le secrétaire du Conseil d'école  
Mme JANIN